Liberté • Égalité • Fraternité
AISE

Copie à :

Marseille, le 20 avril 2009

Le comptable du Trésor

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQ'

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Présidenr de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : RTUA PC0550760821C1

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Mme et M Serge MARTIN
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
356 Chemin de Morgiou 13009 Marseille

Pour un montant de :	8.00 Euros pour les majorations ;
	0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total :	**8.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☒ Favorable ☐ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor
Par procuration
L'Inspecteur

Joëlle CALENDINI

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	645,00 €
Montant de la TDENS :	3 229,00 €
Montant de la CAUE :	269,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	4 143,00 €

Part de la Commune :	15,57%
Part du Département :	84,43%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	49,00 €	0,00 €	49,00 €	1,00 €
Montant de la demande à la Commune :	8,00 €	0,00 €	8,00 €	0,00 €
Montant de la demande au Département :	41,00 €	0,00 €	41,00 €	1,00 €
Total :	49,00 €	0,00 €		

Situation de dossier

MME ET M MARTIN SERGE ET CATHY — Dossier : PC055076062IC1

Adresse du redevable
C/O ATELIER A. DOPU LE CORBUSIER
280 BLD MICHELET N°61
13008 MARSEILLE

Adresse de la construction
356 CHEM DE MORGIOU
13009 MARSEILLE

Date du fait générateur = 11/03/2008

11/03/2009 / /

TLE =	645.00	0.00	645.00
CAUE =	65.00	0.00	65.00
ENS =	269.00	0.00	269.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	979.00	0.00	979.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
11/03/2008	19/05/2008	979.00	0.00	979.00	PEC C1
31/03/2009	31/03/2009	49.00	0.00	1028.00	Majo 1
10/04/2009	10/04/2009	0.00	979.00	49.00	REC = 24
		1028.00	979.00	49.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
10/04/2009	24	619.00	320.00	0.00	40.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Non rép.	0	619.00	320.00	0.00	40.00
Total	0	619.00	320.00	0.00	40.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

Serge MARTIN
356 chemin de Morgiou
13009 MARSEILLE
Tel : 06.12.41.83.23
Serge.martin@eauxdemarseille.fr

Marseille le 04 avril 2009

A Trésorerie Marseille 10/11
54 rue Liandier
13285 Marseille Cedex 08

PC 055 076 0 82

Objet : paiement taxes d'urbanisme et demande de retrait des pénalités

82 C1

A l'attention de Mme TONIOTI

Madame,

Vous trouverez ci-joint les 2 chèques relatifs au paiement des taxes d'urbanisme.

S'il est vrai que le retard imputable au paiement de la première taxe de 693 € est entièrement de ma faute car j'avais classé ce document il y a presque un an et demi, en revanche, je n'ai jamais reçu la « fiche de mise en recouvrement des taxes liées à la construction » relative au permis modificatif que j'ai déposé quelques mois après.

Pour ces raisons, je me permets de solliciter votre haute bienveillance pour nous exonérer des pénalités de retard.

En espérant que votre décision sera favorable à notre requête, le montant des chèques joints en tient compte. Si tel n'était pas le cas, nous vous renverrions un règlement correspondant aux pénalités, car nous ne sommes pas des fraudeurs ni des mauvais payeurs.

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Serge MARTIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Copie Marseille, le 16 décembre 2008

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Présidenr de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : PC055056071ARTUA.

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Monsieur Renaud CHERVET
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à : 30 Rue du Ruissatel – 13011 Marsdeille

Pour un montant de :	76 Euros pour les majorations ;
	3 Euros pour les intérêts de retard.
Total :	**79 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor

TRÉSORERIE MARSEILLE
10e et 11e ARRONDISSEMENTS
54, rue Liandier
13285 MARSEILLE CEDEX 08
TÉL. : 04 96 20 67 52
FAX : 04 96 20 67 75

Situation de dossier

MME ET M CHERVET RENAUD

Dossier : PC055056O714

Adresse du redevable
30 RUE DU RUISSATEL
DOMAINE DE RUISSATEL N°12
13011 MARSEILLE

Adresse de la construction
30 RUE DU RUISSATEL
DOMAINE DE RUISSATEL N°12
13011 MARSEILLE

Date du fait générateur = 25/10/2005

		25/04/2007	25/10/2008	
TLE	=	755.50	755.50	1511.00
CAUE	=	151.00	0.00	151.00
ENS	=	315.00	315.00	630.00
RIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
COS	=	0.00	0.00	0.00
Total	=	1222.00	1070.00	2292.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
25/10/2005	22/03/2007	2292.00	0.00	2292.00	PEC I1
25/04/2007	25/05/2007	0.00	1222.00	1070.00	REC = 24 R
27/04/2007	27/04/2007	61.00	0.00	1131.00	Majo 1
25/05/2007	25/05/2007	0.00	61.00	1070.00	REC = 33
31/10/2008	31/10/2008	54.00	0.00	1124.00	Majo2
31/10/2008	28/11/2008	4.00	0.00	1128.00	Int 2
19/11/2008	19/11/2008	0.00	1070.00	58.00	REC = 24 R
20/11/2008	20/11/2008	7.50	0.00	65.50	CDT
05/12/2008	05/12/2008	0.00	3.50	62.00	REC = 24 R
05/12/2008	05/12/2008	0.00	58.00	4.00	REC = 24 R
10/12/2008	10/12/2008	0.00	4.00	0.00	REC = 33
		2418.50	2418.50	0.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur			Communes	Département	Région	Etat
25/04/2007	R	24	725.00	448.00	0.00	49.00
25/05/2007		33	0.00	0.00	0.00	0.00
19/11/2008	R	24	725.00	302.00	0.00	43.00
05/12/2008	R	24	0.00	0.00	0.00	3.50
05/12/2008	R	24	39.00	16.00	0.00	3.00
10/12/2008		33	0.00	0.00	0.00	0.00
		0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti		0	1489.00	766.00	0.00	98.50
Non rép.		0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total		0	1489.00	766.00	0.00	98.50

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

Poste : 013014

1	20/11/2008	01	11	7.50	7.50

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	1 511,00 €	Part de la Commune :	65,92%
Montant de la TDENS :	630,00 €	Part du Département :	34,08%
Montant de la CAUE :	151,00 €	Total :	**100,00%**
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	2 292,00 €		

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	115,00 €	4,00 €	119,00 €	4,00 €
Montant de la demande à la Commune :	76,00 €	3,00 €	79,00 €	3,00 €
Montant de la demande au Département :	39,00 €	1,00 €	40,00 €	1,00 €
Total :	115,00 €	4,00 €		

J. CHERVET Renaud
30, Rue du Ruissatel
Domaine de Ruissatel . N° 12
13011 MARSEILLE
PC: 05505607H4 -

Marseille le
28/11/08

à Monsieur Le Trésorier-Payeur
Général
Trésorerie Marseille 10/11.

objet : Réclamation T.L.E.
PJ : 1 .

COURRIER ARRIVÉ
04 DEC. 2008
Trésorerie
Marseille 10° et 11° arrdts

Monsieur Le Trésorier,

Je trouve par la présente à déposer une réclamation au titre de la TLE que j'ai versée suite à ma construction dans le 11°.

J'ai en effet acquitté la somme de 2.353 € en deux fois avec, je l'avoue, peut-être quelques jours de décalage, mais bon 18 mois....

Je vous demande donc de me rembourser à titre gracieux les 115 + 61,50 € réclamés au titre des retards que je qualifie de pénalités. (soit la somme de 176,50 €).

DMF
Arrivée le : 17 AVR. 2009

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Marseille, le 14 avril 2009

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Présidenr de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : RTUA.PV02806U0159

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Madame Marie Josée RISCHETTE SCI BLEU MARINE
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à : 13600 La Ciotat – Les Severiers Nord – Mas St Pierre

Pour un montant de : 514 Euros pour les majorations ;
1484 Euros pour les intérêts de retard.
Total : **1998 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	10 272,00 €
Montant de la TDENS :	2 568,00 €
Montant de la CAUE :	616,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	13 456,00 €

Part de la Commune :	76,34%
Part du Département :	23,66%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	673,00 €	1 944,00 €	2 617,00 €	104,00 €
Montant de la demande à la Commune :	514,00 €	1 484,00 €	1 998,00 €	79,00 €
Montant de la demande au Département :	159,00 €	460,00 €	619,00 €	25,00 €
Total :	673,00 €	1 944,00 €		

La Ciotat, le 31 mars 2009.

Madame RISCHETTE M.J.
SCI BLEU MARINE
Mas Saint Pierre
Les Séveriers Nord
13600 – LA CIOTAT

COURRIER ARRIVÉ
- 9 AVR. 2009
Trésorerie
Marseille 10e et 11e arrdts

TRESORERIE DE MARSEILLE 10/11
54, rue Liandier
13285 MARSEILLE Cedex 08

Vos Références : PV 028006U0159

Objet : Remise gracieuse des intérêts de retard

Madame, Monsieur,

Je vous serais très obligé de bien vouloir annuler les termes du Commandement de payer en date du 24 février écoulé portant la somme de 2692 Euros.

Il s'agit des intérêts de retard sur un principal. J'ai effectivement réglé la somme en principal. Je porte à votre connaissance que la SCI BLEU MARINE n'a pas de revenu, elle n'encaisse pas de loyer ; il s'agit d'une SCI familiale constituées entre ma fille et moi-même.

Mes revenus sont des plus modestes.

En outre, les Services du Centre des Impôts de Marseille et de Trets auraient reconnu un retard aux fins de procéder à l'envoi de la taxation.

Je vous serais très obligé de faire droit à ma demande de remise gracieuse au titre des intérêts de retard.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

M.J Rischette

Marie Josée RISCHETTE.

Situation de dossier

MME RISCHETTE - SCI BLEU MARINE Dossier : PVO2806U0159

Adresse du redevable
les Séveriers Nord - Mas St Pier
re
13600 LA CIOTAT

Adresse de la construction
les Séveriers Nord - Mas St Pier
re
13600 LA CIOTAT

Date du fait générateur = 30/01/2006

30/01/2006 / /

TLE =	10272.00	0.00	10272.00
CAUE =	616.00	0.00	616.00
ENS =	2568.00	0.00	2568.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	13456.00	0.00	13456.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
30/01/2006	24/09/2008	13456.00	0.00	13456.00	PEC I1
31/08/2008	30/09/2008	1752.00	0.00	15208.00	Int 1
30/09/2008	30/09/2008	673.00	0.00	15881.00	Majo 1
30/09/2008	31/10/2008	57.00	0.00	15938.00	Int 1
30/10/2008	03/11/2008	0.00	5000.00	10938.00	REC = 24 R
31/10/2008	28/11/2008	56.00	0.00	10994.00	Int 1
30/11/2008	16/12/2008	71.00	0.00	11065.00	Int 1
04/12/2008	04/12/2008	0.00	8456.00	2609.00	REC = 24 R
31/12/2008	05/01/2009	2.00	0.00	2611.00	Int 1
31/01/2009	02/02/2009	3.00	0.00	2614.00	Int 1
24/02/2009	24/02/2009	78.00	0.00	2692.00	CDT
28/02/2009	31/03/2009	3.00	0.00	2695.00	Int 1
		16151.00	13456.00	2695.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
30/10/2008 R	24	3664.00	1136.00	0.00	200.00
04/12/2008 R	24	6197.00	1921.00	0.00	338.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	9861.00	3057.00	0.00	538.00
Non rép.	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	0	9861.00	3057.00	0.00	538.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	12/11/2008	50	10	0.00	0.00
2	24/02/2009	01	11	78.00	78.00

Liberté • Égalité • Fraternité

Marseille, le 27 avril 2009

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Original à :
Copie à :

Le comptable du Trésor

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

à

Monsieur le Président de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

07.05.09
D Maccari

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : : RTUA PC0550760701

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
La SCI FOOT FINANCE OO
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
8 Rue du Cdt Rolland – 13008 Marseille
Pour un montant de : 20.00 Euros pour les majorations ;
0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total : **20.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor

Le Trésorier Principal
P.J. PONS

SCI FOOT FINANCE OO

Docteur Barbara PICLET-LEGRE
Ancien Interne des Hôpitaux de Marseille
Assistant et Chef de Clinique à la Faculté

13 1 15 89 66 01 24

Marseille, le 10 avril 2009

Trésorerie Marseille 10/11
54 rue Liandier

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Lettre de rappel 013.014 A
Taxe d'urbanisme : échéance au 10/03/09 / 606 euros
PC0550760701

Madame, Monsieur,

J'ai reçu en date du 8 courant votre lettre de rappel relative au règlement de la **taxe d'urbanisme** dont la date d'échéance était le 10/03/2009.

Après vérification auprès de mon service comptable, le courrier reçu en 2007 mentionnant les dates d'échéances a été égaré et ce, suite aux divers aménagements effectués au sein de la SCI.

Je vous prie de trouver, sous ce pli, le règlement de **606 euros** s'y rapportant et je vous remercie de bien vouloir me faire une remise gracieuse de la majoration de 5 %.

J'ai bien noté la date de la deuxième échéance au 10/09/2010 de 530 euros.

Vous remerciant par avance de votre compréhension et dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Dr B.PICLET LEGRE

PJ : 1 chèque HSBC n° 0352174 de 606 euros

Situation de dossier

SCI FOOT FINANCE OO

Dossier : PC0550760701

Adresse du redevable
PAR BARBARA PICLET
68 RUE DU CDT ROLLAND
13008 MARSEILLE

Adresse de la construction
68 RUE DU CDT ROLLAND

13008 MARSEILLE

Date du fait générateur = 10/09/2007

	10/03/2009	10/09/2010	
TLE =	374.50	374.50	749.00
CAUE =	75.00	0.00	75.00
ENS =	156.00	156.00	312.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	606.00	530.00	1136.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
10/09/2007	25/09/2007	1136.00	0.00	1136.00	PEC I1
31/03/2009	31/03/2009	30.00	0.00	1166.00	Majo 1
17/04/2009	17/04/2009	0.00	606.00	560.00	REC = 24
==========	==========	1166.00	606.00	560.00	==========

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
17/04/2009	24	360.00	222.00	0.00	24.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Non rép.	0	360.00	222.00	0.00	24.00
Total	0	360.00	222.00	0.00	24.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	17/04/2009	50	10	0.00	0.00

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	749,00 €
Montant de la TDENS :	312,00 €
Montant de la CAUE :	75,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	1 136,00 €

Part de la Commune :	65,93%
Part du Département :	34,07%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	30,00 €	0,00 €	30,00 €	1,00 €
Montant de la demande à la Commune :	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Montant de la demande au Département :	10,00 €	0,00 €	10,00 €	1,00 €
Total :	30,00 €	0,00 €		

AUTE URBAINE
)VENCE METROPOLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

Cachet :

à

Monsieur le Présidenr de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : RTUA PC045205A0086

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
SCI C CUBE
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
Avenue de la Roqueforcade J2 13420 Gemenos

Pour un montant de : 308.00 Euros pour les majorations ;
0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total : **308.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Par procuration
Le Comptable du Trésor
L'Inspecteur

Joëlle CALENDINI

Situation de dossier

SCI SCI C CUBE Dossier : PC042054A0086

Adresse du redevable
1080 DES PLATANES

13008 MARSEILLE

Adresse de la construction
AVENUE DE LA ROQUEFORCADE J2

13420 GEMENOS

Date du fait générateur = 14/03/2006

		14/09/2007	14/03/2009	
TLE	=	6457.50	6457.50	12915.00
CAUE	=	775.00	0.00	775.00
ENS	=	1614.50	1614.50	3229.00
RIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
CDS	=	0.00	0.00	0.00
Total	=	8847.00	8072.00	16919.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
14/03/2006	25/10/2006	16919.00	0.00	16919.00	PEC I1
14/09/2007	17/09/2007	0.00	8847.00	8072.00	REC = 24 R
31/03/2009	31/03/2009	404.00	0.00	8476.00	Majo2
14/04/2009	14/04/2009	0.00	8476.00	0.00	REC = 24
		17323.00	17323.00	0.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
14/09/2007 R	24	6199.00	2294.00	0.00	354.00
14/04/2009	24	6510.00	1627.00	0.00	339.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	6199.00	2294.00	0.00	354.00
Non rép.	0	6510.00	1627.00	0.00	339.00
Total	0	12709.00	3921.00	0.00	693.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	12 915,00 €
Montant de la TDENS :	3 229,00 €
Montant de la CAUE :	775,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	16 919,00 €

Part de la Commune :	76,33%
Part du Département :	23,67%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	404,00 €	0,00 €	404,00 €	16,00 €
Montant de la demande à la Commune :	308,00 €	0,00 €	308,00 €	12,00 €
Montant de la demande au Département :	96,00 €	0,00 €	96,00 €	4,00 €
Total :	404,00 €	0,00 €		

SCI C 3

TRESORERIE DE MARSEILLE 10/11
54 RUE LANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Nos réf. : CC/FG

Marseille, le 8 Avril 2009

Objet : Taxes d'urbanisme
PC 13.042.05.A0086

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un chèque crédit Lyonnais N° 3594043 de 8.476,00€ en règlement de la taxe d'urbanisme.

Ayant reçu l'appel de fonds correspondant deux ans auparavant, nous pensions recevoir comme pour le 1er versement, un 2ème appel de fonds avant l'échéance ne pouvant tenir un échéancier à si long terme.

Nous vous demandons de bien vouloir nous accorder la remise gracieuse des pénalités de retard de 404,00€.

Vous remerciant par avance de votre compréhension,

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Le gérant,

Christian CHIRI,

P.J. : les pièces annoncées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Présidenr de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.
- Danielle.Tognotti@cp.finances.gouv.fr.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : RTUA PC0550561247

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
SCI MARSEILLE PALESTRO HONNORAT
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
4 Rue Léon Gozlan 13003 Marseille

Pour un montant de : 2418.00 Euros pour les majorations ;
0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total : **2418.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor
Par procuration
L'Inspecteur

Joëlle CALENDINI

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	98 941,00 €
Montant de la TDENS :	3 229,00 €
Montant de la CAUE :	41 225,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	143 395,00 €

Part de la Commune :	69,00%
Part du Département :	31,00%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	3 504,00 €	0,00 €	3 504,00 €	140,00 €
Montant de la demande à la Commune :	2 418,00 €	0,00 €	2 418,00 €	96,00 €
Montant de la demande au Département :	1 086,00 €	0,00 €	1 086,00 €	44,00 €
Total :	3 504,00 €	0,00 €		

Le 20/04/2009

Situation de dossier

>>>>>>>>>TRANSFERT DE DOSSIER<<<<<<<<<

SCI MARSEILLE PALESTRO HONORAT Dossier : PC0550561247

Adresse du redevable
40 BLD ST MICHEL

84000 AVIGNON

Adresse de la construction
4 RUE LEON GUZLAN

13003 MARSEILLE

Date du fait générateur = 17/03/2006

	17/09/2007	17/03/2009	
TLE =	49470.50	49470.50	98941.00
CAUE =	9894.00	0.00	9894.00
ENS =	20612.50	20612.50	41225.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	79978.00	70082.00	150060.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
17/03/2006	05/05/2006	150060.00	0.00	150060.00	PEC T2
14/09/2007	14/09/2007	0.00	79978.00	70082.00	REC = 24 R
31/03/2009	31/03/2009	3504.00	0.00	73586.00	Majo2
10/04/2009	10/04/2009	0.00	73586.00	0.00	REC = 24
		153564.00	153564.00	0.00	

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
14/09/2007 R	24	47495.00	29284.00	0.00	3199.00
10/04/2009	24	49867.00	20776.00	0.00	2943.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	47495.00	29284.00	0.00	3199.00
Non rép.	0	49867.00	20776.00	0.00	2943.00
Total	0	97362.00	50060.00	0.00	6142.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs
1	01/04/2009	21	10	0.00	0.00

Groupe CIFP
réseau Pierres & Territoires de France

COURRIER ARRIVÉ
- 9 AVR. 2009
Trésorerie
Marseille 10° et 11° ardts

TRESORERIE DE MARSEILLE
10/11
54 Rue Liandier
13 285 MARSEILLE CEDEX 08
BDF AVIGNON

Avignon, le 07 Avril 2009

Objet : **Taxe urbanisme SCI MARSEILLE PALESTRO**

Numéro dossier : PC 0550561247

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR
1A 011 561 7203 0

Madame, Monsieur,

Comme convenu lors de notre entretien téléphonique, **suite à la notification d'avis à tiers détenteur concernant le solde de la Taxe d'urbanisme de notre SCI MARSEILLE PALESTRO** payable au 17/03/2009, nous vous demandons par la présente une remise gracieuse des pénalités de retard.

En effet, comme nous vous l'avons précisé lors de notre conversation, il y a eu une erreur de saisie au niveau de l'échéance dans notre système informatique, et ayant changé de gestionnaire d'opérations pour cette SCI au milieu d'année 2008, nous n'avons pas fait attention, nous aurions dû vérifier la date. Nous sommes désolés pour ce retard.

Nous comptons sur votre compréhension et votre bienveillance.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

M.GINOUX Philippe
Directeur Administratif et Financier

40, boulevard Saint-Michel – 84000 AVIGNON
Tél. 04 90 13 84 40 – Fax 04 90 13 84 42
S.A.S. au capital de 10 355 000 € - R.C.S. Avignon 437 666 811 (2001 B 410)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 27 avril 2009

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Original
Copie à :

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Président de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : : RTUA PC0550760778

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Mme et M Yann JUSSERAND
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
2 Bd des Bruyères – 13009 Marseille
Pour un montant de : 90.00 Euros pour les majorations ;
0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total : **90.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor

P.J. PONS

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	3 362,00 €
Montant de la TDENS :	1 401,00 €
Montant de la CAUE :	336,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	5 099,00 €

Part de la Commune :	65,93%
Part du Département :	34,07%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	136,00 €	0,00 €	136,00 €	5,00 €
Montant de la demande à la Commune :	90,00 €	0,00 €	90,00 €	3,00 €
Montant de la demande au Département :	46,00 €	0,00 €	46,00 €	2,00 €
Total :	136,00 €	0,00 €		

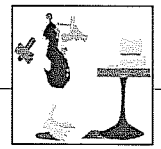

Situation de dossier

MME ET M JUSSERAND YANN & PATRICIA Dossier : PC0550760778

Adresse du redevable
7 RUE JACQUES REATTU
BASTIDE LA VICTORINE
13009 MARSEILLE

Adresse de la construction
2 BLD DES BRUYERES

13009 MARSEILLE

Date du fait générateur = 07/09/2007

	07/03/2009	07/09/2010	
TLE =	1681.00	1681.00	3362.00
CAUE =	336.00	0.00	336.00
ENS =	700.50	700.50	1401.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	2718.00	2381.00	5099.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
07/09/2007	25/10/2007	5099.00	0.00	5099.00	PEC I1
31/03/2009	31/03/2009	136.00	0.00	5235.00	Majo 1
15/04/2009	15/04/2009	0.00	2854.00	2381.00	REC = 24
==========	==========	5235.00	2854.00	2381.00	==========

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
15/04/2009	24	1695.00	1045.00	0.00	114.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Non rép.	0	1695.00	1045.00	0.00	114.00
Total	0	1695.00	1045.00	0.00	114.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

Patricia et Yann JUSSERAND
Bastide la Victorine
7 rue Jacques Réattu
13009 MARSEILLE
Tél. 06.19.92.64.96

PC0550760778.

TRESORERIE MARSEILLE
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Objet :
VOTRE LETTRE DE RAPPEL
TAXES D'URBANISME
Reçue le 4/4/09

2854,00
CB CA ~~2854,00 €~~
15 4 09

Marseille, le 7 avril 2009

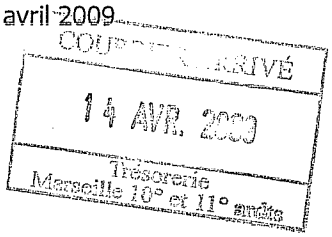

Madame, Monsieur

Nous faisons suite à votre lettre de rappel et à notre conversation téléphonique de ce jour concernant le paiement au 07/03/2009 des taxes d'urbanisme pour le permis de construire N°PC0550760778.

Nous vous adressons ce courrier afin de vous démontrer notre bonne foi quant à ce paiement

En effet, très surpris par votre relance, nous n'avons pas retrouvé le premier courrier nous réclamant l'impôt et n'avons pas non plus le souvenir de l'avoir reçu. C'est uniquement pour cette raison que nous n'avons pas réglé notre impôt.

Nous nous permettons de vous rappeler que nous n'avons jamais eu d'incident de paiement de quelque impôt que ce soit et vous assurons que nous serons plus vigilants à la prochaine échéance du 7/9/2010.

Nous vous joignons donc notre règlement de 2854 Euros et sollicitons votre haute bienveillance afin d'obtenir de votre part la remise gracieuse des majorations de retard de 136 Euros. payé

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Patricia et Yann JUSSERAND

Pj /
Copie de votre lettre de rappel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 27 avril 2009

Le comptable du Trésor

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Original à :
Copie à :

à

Monsieur le Président de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

07.05.09

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : RTUA PC0550561593

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
M et Mme Frédéric DUBESSY
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
165 Route des Camoins – 13011 Marseille

Pour un montant de :	20.00 Euros pour les majorations ;
	0.00 Euros pour les intérets de retard.
Total :	**20.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Comptable du Trésor

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	845,00 €	Part de la Commune :	65,91%
Montant de la TDENS :	352,00 €	Part du Département :	34,09%
Montant de la CAUE :	85,00 €	Total :	**100,00%**
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	1 282,00 €		

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	30,00 €	0,00 €	30,00 €	1,00 €
Montant de la demande à la Commune :	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Montant de la demande au Département :	10,00 €	0,00 €	10,00 €	1,00 €
Total :	30,00 €	0,00 €		

Janine Dubessy
165 bis route des Camoins
13011 Marseille

PC 055056 1593 / soldé

Marseille, le 15 avril 2009

Trésorerie Marseille 10/11
54 rue Liandier
13285 Marseille Cedex 08

Madame, Monsieur,

Nous venons de recevoir une lettre de rappel concernant la taxe d'urbanisme : PC 055056 1593.

Nous avons payé la première partie en 2007. Nous n'avons pas reçu de votre part depuis une lettre pour la 2ème partie. Nous avons donc oublié de régler. Veuillez nous en excuser. Ci-joint un chèque de 628,00 €. Pouvez-vous par cette raison nous rembourser les 30 € de majoration.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Cordialement,

Janine Dubessy

Situation de dossier

MME ET M DUBESSY FREDERIC

Dossier : PC0550561593

Adresse du redevable
45 RUE SAINTE

13001 MARSEILLE

Adresse de la construction
165 RTE DES CAMOINS
LES OMBRES LES 4 SAISONS
13011 MARSEILLE

Date du fait générateur = 20/03/2006

		20/09/2007	20/03/2009	
TLE	=	422.50	422.50	845.00
CAUE	=	85.00	0.00	85.00
ENS	=	176.00	176.00	352.00
RIF	=	0.00	0.00	0.00
SAV	=	0.00	0.00	0.00
PLD	=	0.00	0.00	0.00
COS	=	0.00	0.00	0.00
Total	=	684.00	598.00	1282.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
20/03/2006	27/09/2006	1282.00	0.00	1282.00	PEC I1
20/09/2007	25/09/2007	0.00	684.00	598.00	REC = 24 R
31/03/2009	31/03/2009	30.00	0.00	628.00	Majo2
20/04/2009	20/04/2009	0.00	628.00	0.00	REC = 24
==========	==========	1312.00	1312.00	0.00	==========

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
20/09/2007 R	24	406.00	251.00	0.00	27.00
20/04/2009	24	426.00	177.00	0.00	25.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	406.00	251.00	0.00	27.00
Non rép.	0	426.00	177.00	0.00	25.00
Total	0	832.00	428.00	0.00	52.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

Liberté • Fraternité

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQU

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Marseille, le 27 avril 2009

Le comptable du Trésor

07-05-09

à

Monsieur le Président de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : RTUA PC0550561604

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
M et Mme Patrick COHEN
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
16 Bd de Cauvière – 13009 Marseille

Pour un montant de :	69.00 Euros pour les majorations ;
	0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total :	**69.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Trésorier Principal
Le Comptable du Trésor

Situation de dossier

MME ET M COHEN PATRICK

Dossier : PC0550561604

Adresse du redevable
2 BLD DU DAHOMEY

13009 MARSEILLE

Adresse de la construction
LE DOM DE CAUVIERE LOT N°8
16 BLD DE CAUVIERE
13009 MARSEILLE

Date du fait générateur = 07/03/2006

	07/09/2007	07/03/2009	
TLE =	1481.00	1481.00	2962.00
CAUE =	296.00	0.00	296.00
ENS =	617.50	617.50	1235.00
CIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
DIS =	0.00	0.00	0.00
Total =	2395.00	2098.00	4493.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
07/03/2006	20/06/2006	4493.00	0.00	4493.00	PEC I1
07/09/2007	11/09/2007	0.00	2395.00	2098.00	REC = 24 R
31/03/2009	31/03/2009	105.00	0.00	2203.00	Majo2
08/04/2009	08/04/2009	0.00	2203.00	0.00	REC = 24
==========	==========	4598.00	4598.00	0.00	==========

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
07/09/2007 R	24	1422.00	877.00	0.00	96.00
08/04/2009	24	1493.00	622.00	0.00	88.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	1422.00	877.00	0.00	96.00
Non rép.	0	1493.00	622.00	0.00	88.00
Total	0	2915.00	1499.00	0.00	184.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs

Patrick COHEN
16, bd Cauvière
8, domaine de Cauvière
13009 MARSEILLE
Tél : 04.91.40.17.94
Fax : 04.91.22.63.88
Mob : 06.03.83.73.66
E-mail : patrick.cohen404@orange.fr

Marseille, le6 avril 2009

TRESORIE MARSEILLE 10/11
54, rue Liandier
13285 MARSEILLE Cedex 08

PC 055 056 1604.
BLB 479 M. Majorque 8e.

TRESOR PUBLIC
013.014-A

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque de 2.203 €.

Je sollicite de votre part la remise gracieuse de la pénalité, car je n'ai jamais eu de retartd dans le paiement de mes impôts et cet oubli tient au fait que l'appel m'a été adressé il y a plus d'un an et que je l'ai classé par mégarde.

Comptant sur votre compréhension, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick COHEN

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones	

Montant de la TLE :	2 962,00 €
Montant de la TDENS :	1 235,00 €
Montant de la CAUE :	296,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	4 493,00 €

Part de la Commune :	65,92%
Part du Département :	34,08%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	105,00 €	0,00 €	105,00 €	4,00 €
Montant de la demande à la Commune :	69,00 €	0,00 €	69,00 €	2,00 €
Montant de la demande au Département :	36,00 €	0,00 €	36,00 €	2,00 €
Total :	105,00 €	0,00 €		

DIRECTION
GENERALE
DES
FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DE MARSEILLE 10EME ET 11EME ARRONDISSEMENTS
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Marseille, le 27 avril 2009

Le comptable du Trésor

à

Monsieur le Président de La CUM MPM
Direction du Budget
BP 48014
13567 Marseille Cedex 2

Affaire suivie par D. TOGNOTTI
Téléphone : 04.96.20.67.52.
Télécopie : 04.96.20.67.75.
Mél. : evelyne.marrou@cp.finances.gouv.fr
Ligne directe : 04.96.20.67.53.

OBJET : Demande de remise de Majoration et pénalité de retard.
REFERENCE : : RTUA PC0550760779

Monsieur le Maire,

Je vous adresse sous ce pli, pour décision, la demande présentée par :
Mme et M Yann JUSSERAND
qui sollicite la remise de la majoration et accessoires dûs au titre des taxes d'urbanisme relatif à une construction située à :
2 Bd des Bruyères – 13009 Marseille
Pour un montant de : 22.00 Euros pour les majorations ;
0.00 Euros pour les intérêts de retard.
Total : **22.00 Euros** (au titre de la part de la Commune)

Cette demande recueille un avis

☐ Favorable ☒ Défavorable

de ma part.

Néanmoins, je vous rappelle que l'absence de réponse dans le délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations empressées.

Le Trésorier Principal,
Le Comptable du Trésor

P.J. PONS

Calcul des Remises de Majorations et Frais de Poursuites

Ne saisir que les zones

Montant de la TLE :	818,00 €
Montant de la TDENS :	341,00 €
Montant de la CAUE :	82,00 €
Montant total de la Taxe d'Urbanisme :	1 241,00 €

Part de la Commune :	65,91%
Part du Département :	34,09%
Total :	**100,00%**

	Majo :	Intérêts	**Total :**	**Pour Mémoire part Etat**
Montant de la demande de remise :	33,00 €	0,00 €	33,00 €	1,00 €
Montant de la demande à la Commune :	22,00 €	0,00 €	22,00 €	0,00 €
Montant de la demande au Département :	11,00 €	0,00 €	11,00 €	1,00 €
Total :	33,00 €	0,00 €		

Patricia et Yann JUSSERAND
Bastide la Victorine
7 rue Jacques Réattu
13009 MARSEILLE
Tél. 06.19.92.64.96

PC 055076 0779

TRESORERIE MARSEILLE
54 RUE LIANDIER
13285 MARSEILLE CEDEX 08

Objet :
VOTRE LETTRE DE RAPPEL
TAXES D'URBANISME
Reçue le 4/4/09

Marseille, le 7 avril 2009

CB CA 695,00 €
15.4.09

Madame, Monsieur

Nous faisons suite à votre lettre de rappel et à notre conversation téléphonique de ce jour concernant le paiement au 07/03/2009 des taxes d'urbanisme pour le permis de construire N°PC0550760779.

Nous vous adressons ce courrier afin de vous démontrer notre bonne foi quant à ce paiement

En effet, très surpris par votre relance, nous n'avons pas retrouvé le premier courrier nous réclamant l'impôt et n'avons pas non plus le souvenir de l'avoir reçu. C'est uniquement pour cette raison que nous n'avons pas réglé notre impôt.

Nous nous permettons de vous rappeler que nous n'avons jamais eu d'incident de paiement de quelque impôt que ce soit et vous assurons que nous serons plus vigilants à la prochaine échéance du 7/9/2010.

Nous vous joignons donc notre règlement de 695 Euros et sollicitons votre haute bienveillance afin d'obtenir de votre part la remise gracieuse des majorations de retard de 33 Euros. Payé

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération notre demande,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Patricia et Yann JUSSERAND

PJ/
Copie de votre lettre de rappel

Situation de dossier

MME ET M JUSSERAND YANN & PATRICIA

Dossier : PC0550760779

Adresse du redevable
7 RUE JACQUES REATTU
BASTIDE LA VICTORINE
13009 MARSEILLE

Adresse de la construction
2 BLD DES BRUYERES

13009 MARSEILLE

Date du fait générateur = 07/09/2007

	07/03/2009	07/09/2010	
TLE =	409.00	409.00	818.00
CAUE =	82.00	0.00	82.00
ENS =	170.50	170.50	341.00
RIF =	0.00	0.00	0.00
SAV =	0.00	0.00	0.00
PLD =	0.00	0.00	0.00
COS =	0.00	0.00	0.00
Total =	662.00	579.00	1241.00

Détail des mouvements

Date Valeur	Date Ecriture	Débits	Crédits	Solde	Observations
07/09/2007	25/09/2007	1241.00	0.00	1241.00	PEC I1
31/03/2009	31/03/2009	33.00	0.00	1274.00	Majo 1
15/04/2009	15/04/2009	0.00	695.00	579.00	REC = 24
==========	==========	1274.00	695.00	579.00	==========

Détail des répartitions des recouvrements

Date Valeur		Communes	Département	Région	Etat
15/04/2009	24	412.00	255.00	0.00	28.00
	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Réparti	0	0.00	0.00	0.00	0.00
Non rép.	0	412.00	255.00	0.00	28.00
Total	0	412.00	255.00	0.00	28.00

Détail des poursuites

Numéro	Date Ecriture	Action	Actualité	Frais Provisionnels	Frais Définitifs